



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : TAXENSPOL CC 131230
Taxes Redevance REG 2014/2019 -
Location divers bâtiments communaux**

Séance du 30 DECEMBRE 2013

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM. KNAEPEN, LUKALU,
VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
~~DE BLAERE~~ ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM. GOISSE, ~~MESSE~~, BUCKENS,
~~DUMONGH~~, DEPASSE, GLOIRE-COPPEE,
BURY, VANDAMME, PAQUET, ~~DRUINE~~, PETIT,
NICOLAY, KAIRET-COLIGNON, MEERTS,
LIPPE, BAUTHIER, CAUCHIE-HANOTIAU,
PIRSON, ROMANO ; Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

S.P. n° 11 - FINANCES : Redevance communale sur la location de divers bâtiments/locaux communaux – Exercices 2014 à 2019 – Règlement – Taux – Décision

Le conseil communal en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment les articles L1122-30, L1124-40 § 1^{er} 1° et L3131-1 §1^{er} 3°;

Considérant la volonté de la commune de mettre à disposition de la population divers bâtiments ou locaux communaux, afin d'y organiser de multiples activités ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30 décembre 2013 approuvant le règlement établissant les règles générales d'utilisation de divers bâtiments et locaux communaux ;

Considérant que cette mise à disposition à un coût ; qu'il y a donc lieu d'amortir ce coût par des recettes ;

Vu la circulaire du 23 juillet 2013 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. de la Région wallonne à l'exception des communes et des C.P.A.S. relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2014 ;

Vu la situation financière de la commune ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1

Il est établi, pour les exercices 2014 à 2019, une redevance communale sur la location de divers bâtiments ou locaux communaux.



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : TAXENSPOL CC 131230
Taxes Redevance REG 2014/2019 -
Location divers bâtiments communaux**

Séance du 30 DECEMBRE 2013

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM. KNAEPEN, LUKALU,
VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
~~DE BLAERE~~ ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM. GOISSE, ~~MESSE~~, BUCKENS,
~~DUMONGH~~, DEPASSE, GLOIRE-COPPEE,
BURY, VANDAMME, PAQUET, ~~DRUINE~~, PETIT,
NICOLAY, KAIRET-COLIGNON, MEERTS,
LIPPE, BAUTHIER, CAUCHIE-HANOTIAU,
PIRSON, ROMANO ; Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

S.P. n° 11 - FINANCES : Redevance communale sur la location de divers bâtiments/locaux communaux – Exercices 2014 à 2019 – Règlement – Taux – Décision

Article 2

La redevance visée à l'article 1^{er} est établie comme suit :

1. Occupation régulière

Tarif horaire

	Ecole du Centre salle gym	Ecole du Centre Réfectoire	Ecole Theys Luttre Réfectoire	Ecole Theys Luttre salle gym	Viesville – salle polyv.	Ecole du Borneau Réfectoire	Ecole d'Obaix salle gym
Activités sportives	9 euros			5 euros	6,5 euros		5 euros
Activités culturelles, socio-culturelles	9 euros	4 euros	4 euros	5 euros	9 euros	5,5 euros	----

Ces montants sont réduits de moitié pour une occupation dépassant 10 heures par semaine.

Ces montants sont doublés pour les personnes, associations et clubs hors entité.



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : TAXENSPOL CC 131230
Taxes Redevance REG 2014/2019 -
Location divers bâtiments communaux**

Séance du 30 DECEMBRE 2013

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM. KNAEPEN, LUKALU,
VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
~~DE BLAERE~~ ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM. GOISSE, ~~MESSE~~, BUCKENS,
~~DUMONGH~~, DEPASSE, GLOIRE-COPPEE,
BURY, VANDAMME, PAQUET, ~~DRUINE~~, PETIT,
NICOLAY, KAIRET-COLIGNON, MEERTS,
LIPPE, BAUTHIER, CAUCHIE-HANOTIAU,
PIRSON, ROMANO ; Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

S.P. n° 11 - FINANCES : Redevance communale sur la location de divers bâtiments/locaux communaux – Exercices 2014 à 2019 – Règlement – Taux – Décision

2. Occupation ponctuelle

	Salle polyvalente	Salle gym école Centre	Réfectoire école Centre	Réfectoire – Ecole Obaix	Salle de gym Ecole Obaix	Refectoire Ecole Bois Renaud	Salle gym école Theys	Réfectoire école Theys
<u>A) ACTIVITES PRIVEES, FAMILIALES SANS DROIT D'ENTREE</u> (communion, baptême, souper, mariage, etc ...)	286 €							
<u>B) ACTIVITES PUBLIQUES</u>								
<u>1) Compétitions sportives</u>								
a) Sans droit d'entrée	96 €	116 €			86 €			
b) Avec droit d'entrée ou buvette	116 €	141 €			101 €			
<u>2) Soirées dansantes</u>								
a) Organisée par une personne privée	401 €							
b) Organisée par un club sportif, une association locale du monde associatif	251 €							
<u>3) Dîner, souper, goûter</u> Organisée par un club sportif, une association locale du monde associatif	181 €		160 €	145 €				
<u>4) Soirée théâtral, conférence, exposition</u>								
- Soirée théâtrale	146 €							
- Conférence avec droit d'entrée	61 €		50 €	45 €		45 €		
- Conférence sans droit d'entrée	31 €		25 €	25 €		25 €		
- Exposition 1 jour	86 €		75 €	70 €		70 €		
- Exposition 2 jours	146 €		125 €	115 €		115 €		
Réunion de 3 hrs maximum organisée par une société philanthropique, ou			6 €			6 €		



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : TAXENSPOL CC 131230
Taxes Redevance REG 2014/2019 -
Location divers bâtiments communaux**

Séance du 30 DECEMBRE 2013

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM. KNAEPEN, LUKALU,
VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
~~DE BLAERE~~ ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM. GOISSE, ~~MESSE~~, BUCKENS,
~~DUMONGH~~, DEPASSE, GLOIRE-COPPEE,
BURY, VANDAMME, PAQUET, ~~DRUINE~~, PETIT,
NICOLAY, KAIRET-COLIGNON, MEERTS,
LIPPE, BAUTHIER, CAUCHIE-HANOTIAU,
PIRSON, ROMANO ; Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

S.P. n° 11 - FINANCES : Redevance communale sur la location de divers bâtiments/locaux communaux – Exercices 2014 à 2019 – Règlement – Taux – Décision

folklorique locale								
Stages socio-culturels durant les vacances scolaires : Forfait journalier de 10 hrs	81 €						41 €	40 €

Ces montants sont doublés pour les personnes, associations et clubs hors entité.

Article 3

Les « Associations scolaires » des écoles communales de Pont-à-Celles (amicales des enseignants, associations de parents, ...) pourront utiliser les locaux gratuitement.

Article 4

La redevance est due par la personne qui fait la demande de location.

Article 5

La redevance est payable au comptant.

Article 6

À défaut de paiement dans les délais prescrits à l'article 5, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément à l'article L1124-40 § 1^{er} 1^o du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur après sa publication, conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : TAXENSPOL CC 131230
Taxes Redevance REG 2014/2019 -
Location divers bâtiments communaux**

Séance du 30 DECEMBRE 2013

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM. KNAEPEN, LUKALU,
VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
~~DE BLAERE~~ ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM. GOISSE, ~~MESSE~~, BUCKENS,
~~DUMONGH~~, DEPASSE, GLOIRE-COPPEE,
BURY, VANDAMME, PAQUET, ~~DRUINE~~, PETIT,
NICOLAY, KAIRET-COLIGNON, MEERTS,
LIPPE, BAUTHIER, CAUCHIE-HANOTIAU,
PIRSON, ROMANO ; Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

S.P. n° 11 - FINANCES : Redevance communale sur la location de divers bâtiments/locaux communaux – Exercices 2014 à 2019 – Règlement – Taux – Décision

Article 8

La présente délibération sera transmise :

- au Gouvernement wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation,
- au Directeur financier a.i. ;
- au Directeur général ;
- au service taxes ;
- au secrétariat communal et au service « Location de salles ».

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL

**Le Directeur général,
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,
(s) Ch. DUPONT.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

G. CUSTERS.

Ch. DUPONT.